



Conseil communautaire du Jeudi 26 Juin 2014

Compte-rendu de séance

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique le jeudi 26 juin 2014 , à 20 Heures 30 à la salle polyvalente de Plouguin, sous la présidence de Christian Calvez.

Date de convocation : 17 juin 2014

Nombre de conseillers en exercice : quarante-cinq

Etaient présents :

FAGON Maryvonne, MARCHADOUR Hervé, LE LOUARN Yann, ROUE Danielle, ROQUINARC'H Jean-Yves, PERES Béatrice, CHEVALIER Christine, THEPAUT Bernard, POULNOT-MADEC Anne, TREGUER Jean-François, CORRE Laurence, LAVIGNE MEAR Sandrine, GUIAVARC'H Claude, CHARDON Laurent, LOAEC Monique, LE POLLES Philippe, CREAC'HCADEC Marie-Annick, ROUDAUT Anne-Thérèse, GUIZIOU Fabien, GALL Véronique, LE FLOC'H Marcel, RONVEL Marie-Thérèse, BLEUNVEN Jean Luc, ROBIN Yannig, THOMAS Christelle, LINCOLN Andrew, CABON Marie-Pierre, ROMÉY Alain, TALARMAIN Roger, SALIOU Christine, BERGOT Albert, CALVEZ Christian, BOMAL Florence, BERGOT Dominique, GAUTIER Valérie, GUEGANTON Loïc, JEZEQUEL Loïc, GALLIOU Joseph.

Soit 38 conseillers présents.

Bernard GIBERGUES avait donné pouvoir à Maryvonne FAGON, Jean-Paul BERTHOULOUX avait donné pouvoir à Marie-Thérèse RONVEL, Michel FILY avait donné pouvoir à Anne POULNOT-MADEC, Gwendal LE COQ avait donné pouvoir à Jean-François TREGUER, Pierre L'HOSTIS avait donné pouvoir à Marie-Annick CREAC'HCADEC, Philippe CARIOU avait donné pouvoir à Yannig ROBIN, Nadège HAVET avait donné pouvoir à Loïc GUEGANTON.

En l'absence de Guy TALOC, Joseph GALLIOU a assuré la suppléance.

Soit 45 conseillers présents ou représentés.

Christelle THOMAS a été désignée secrétaire.

Sommaire :

1- Adoption du compte-rendu du conseil du 15/05.....	2
2- 1er bilan du séminaire du 21/06 et échange sur le projet de réforme territoriale.....	2
3- Information sur le travail des commissions.....	3
4- Subventions – Appels 2014 – Jean-François TREGUER.....	3
5- Comptes administratifs 2013 et comptes de gestion du Receveur– Jean François TREGUER.....	6
6- Affectation du résultat – Jean-François TREGUER.....	9
7- Décision modificative n°1 – Jean-François TREGUER.....	10
8- Dotation de Solidarité Communautaire pour 2014.....	12
9- Clôture du budget annexe des Championnats de France de Cyclisme 2013 – Président - Jean-François TREGUER.....	12
10- Admission en non-valeur – Jean-François TREGUER.....	12
11- Questions diverses.....	13

Monsieur le Maire de PLOUGUIN, commune qui accueille cette séance, fait une description de sa commune et présente les principales actions envisagées par la municipalité et programmées dans le cadre de cette mandature.

Le Président informe le conseil que des documents supplémentaires ont été joints au dossier de séance : il s'agit du trombinoscope des élus et celui des agents communautaires.

Il précise, par la suite, que 2 dossiers importants sont soumis à délibération : le compte administratif 2013 et l'attribution des subventions.

Il indique également qu'une nouvelle rédaction de la délibération concernant les délégations du conseil communautaire faites au bureau communautaire et au Président de la CCPA sera présentée en questions diverses, si le conseil en est d'accord.

I- Adoption du compte-rendu du conseil du 15/05

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 mai 2014 et donne acte au Président des travaux du bureau du 05 juin.

2- 1^{er} bilan du séminaire du 21/06 et échange sur le projet de réforme territoriale

Un 1^{er} bilan du séminaire du 21/06 est présenté en séance par le Président et fait l'objet de quelques échanges. Cette action a été largement appréciée par les conseillers communautaires. Elle sera poursuivie selon des modalités qui restent à définir. Le bureau communautaire sera invité à y réfléchir, notamment lors de la prochaine séance, à l'occasion de la présentation par la Directrice de l'agence d'urbanisme du Pays de Brest, d'une proposition d'accompagnement dans l'élaboration d'un projet de territoire. Bien entendu, le conseil sera également invité à se prononcer sur ce point au mois d'octobre prochain.

Beaucoup de conseillers communautaires et adjoints communaux ont participé au séminaire et le Président les remercie. Ce séminaire eu un triple intérêt:

- permettre de mieux se connaître,
- prendre la mesure à la fois de la complexité de la mise en oeuvre des responsabilités de chacun mais aussi de leur relative simplicité.
- commencer à envisager des pistes de travail et de réflexion

Le Président indique qu'il a sollicité l'ADEUPa, l'agence de développement et d'urbanisme du Pays de Brest, pour une mission visant à aider la communauté à faire émerger et à partager les enjeux de son territoire. Le bureau se déterminera en premier lieu sur cette proposition avant que le conseil ne la valide s'il la juge intéressante et même nécessaire.

Le Président précise qu'il est à l'écoute des conseillers communautaires pour étudier toute suggestion, afin de poursuivre le travail commencé au séminaire.

Yannig ROBIN souligne la nécessité de fixer des priorités concernant les axes à développer et actions à réaliser. Un travail préalable sur l'élaboration de critères de « hiérarchisation » devra être mené. Certains chiffrages et bilans « avantages/inconvénients » devront être réalisés afin d'accompagner les élus dans les choix qu'ils devront faire.

Le président aborde ensuite le sujet de la réforme territoriale et saisit l'opportunité de la présence de Jean-Luc Bleunven, député, pour échanger sur les fondements du projet de réforme territoriale approuvé par le Conseil des Ministres le 18 juin et précise que c'est essentiellement la recomposition des régions et le choix de leur future capitale, qui a été évoqué, sans aborder la question de leurs futures responsabilités ni du renforcement des intercommunalités.

Le Président précise que l'A.M.F a proposé aux communautés de signer une motion. Pour sa part, il n'a pas retenu cette proposition car elle n'a à ses yeux rien de constructif.

Jean-Luc BLEUNVEN informe le conseil de l'actualité relative à la réforme territoriale. Son exposé vient à l'appui d'un dossier de présentation diffusé en séance aux conseillers et qui comprend plusieurs points : le contexte territorial, la trajectoire de la dette publique française, les enjeux de la réforme, les nouvelles

délimitations territoriales et les évolutions des compétences attribuées aux collectivités locales et à l'intercommunalité.

Cet exposé est suivi de quelques échanges qui soulignent notamment le manque d'évaluation sur les économies budgétaires attendues.

3- Information sur le travail des commissions

Christine CHEVALIER, Vice-Présidente chargée de l'environnement, Andrew LINCOLN, Vice-président chargé du tourisme et sentiers communautaires, Roger TALARMAN Vice-Président chargé de la communication sont intervenus pour présenter les travaux engagés dans les commissions qui relèvent de leur délégations respectives et le mode de fonctionnement retenu (périodicité selon thématique...).

Christine CHEVALIER indique qu'une présentation complète des différents projets en cours de réalisation a été faite par les services communautaires devant les membres des commissions. Elle souligne l'importance des travaux et réflexions menées lors du mandat précédent notamment par la commission déchets. Ces travaux seront repris et de nouvelles réflexions sont engagés sur les différents dossiers.

Christine CHEVALIER fait également le point des dossiers dont Nadège HAVET, excusée, est en charge.

Andrew LINCOLN évoque les dossiers liés aux questions touristiques et chemins d'intérêt communautaire actuellement étudiés par les membres de la commission territoire tel que le schéma vélo route qui sera opérationnel pour la saison 2015. Un point est fait sur l'organisation interne de l'office du tourisme (gouvernance, information relative à la création de groupement d'intérêt public « Brest Terres Océanes », obtention du label « qualité tourisme de 1ère catégorie », obtention d'une Vice-Présidence au sein de l'office départemental de tourisme...).

Roger TALARMAN présente les réflexions engagées par la commission territoire sur les questions de communication (trombinoscope, communication entre les Elus, le personnel, les habitants...). Deux outils de communication sont en cours de rénovation : le site internet de la communauté et le magazine « Abers mag ». Il indique l'intérêt qui continuera d'être porté à l'organisation de manifestations événementielles.

4- Subventions – Appels 2014 – Jean-François TREGUER

2dcc260614

Le Président souligne que les règles d'attribution des subventions et participations de la C.C.P.A. peuvent paraître confuses et opaques, voire injustes. La communauté en reçoit plus d'une centaine chaque année et une bonne partie n'est même pas transmise pour instruction, tant elles sont en dehors de nos statuts. Celles qui sont proposées - ou qui sont présentées pour rappel car elles ont déjà été votées en janvier 2014 – peuvent, selon lui, être classées en quatre catégories :

1- lorsque nous sommes membres d'un établissement public, il s'agit de dépenses obligatoires, les recettes étant votées par celui-ci et réparties entre les membres en fonction de critères fixés dans les statuts. Il s'agit alors de cotisations sur lesquelles nous n'avons pas de prise (ex. pôle aquatique, pôle métropolitain, mission locale, SYMEED, ADEUPa...). On y retrouve aussi la cotisation à l'Association des Maires.

2 - d'autres participations sont la conséquence de conventions passées avec des organismes concourant à l'exercice des compétences de la C.C.P.A. : l'Agence de Développement, du Pays des Abers, l'A.D.I.L., l'Office du Tourisme, SATO relais, en route pour l'emploi...

3 - Des subventions sont attribuées de manière récurrente suite à des délibérations de principe du conseil. Certaines (par exemple les subventions annuelles aux Sociétés Nationales de Sauvetage en Mer de l'Aber-Wrac'h et Plouguerneau) datent de la création de la C.C.P.A. (le Syndicat d'équipement des Abers, qui les attribuait, s'est fondu dans notre communauté), d'autres résultent des choix du conseil qui a pris en compte à la fois leur intérêt communautaire et le fait qu'elles portent sur l'ensemble du territoire : le C.L.I.C., l'école de musique, la voile scolaire, les transports scolaires...

4 - enfin, et ce sont celles qui donnent le plus lieu à débat, les dernières portent sur la volonté de la C.C.P.A. de favoriser et d'aider des initiatives ponctuelles qui mettent en valeur notre territoire et couvrent l'ensemble de celui-ci (il faut que les 2 conditions soient réunies). Beaucoup de nos interventions s'effectuent sous d'autres formes que les subventions (Les arts dans la rue, les tréteaux chantants...), Certaines aides sont récurrentes (Tro Bro Leon, paroles en Wrac'h, Arz er Chapeliou...), d'autres sont ponctuelles (ex. Agrifête cette année).

Comme chaque commune, la communauté est confrontée à la nécessité de faire des choix, avec la difficulté supplémentaire que nous n'avons pas la "clause de compétence générale". Il appartiendra aux commissions, et notamment à la commission "territoire" de réfléchir pour décider dans quelle mesure il est possible et souhaitable d'améliorer et de rendre plus transparentes encore les conditions d'attribution des subventions communautaires.

Puis, les propositions suivantes sont soumises au vote.

Subventions et Participations versées aux organismes dont la CCPA est membre

Entité	Appels 2014	Versements 2013
Syndicat Mixte du Pôle aquatique Abers-Lesneven	488 716	
Office de tourisme des Abers	212 656	179 250
Pôle métropolitain du Pays de Brest	90 116	83 163
Agence de Développement du Pays des Abers et de la Côte des légendes	87 541	87 541
Mission locale du Pays de Brest	56 358	55 154
Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Brest (ADEUPA)	33 383	29 623
Agence départementale d'Information Logement (ADIL)	7 979	7 968
Syndicat Mixte d'élimination des déchets (SYMEED)	6 427	6 337
Pays de Brest Initiative	5 530	5 522
Association des maires du Finistère	2 272	2 202
TOTAL	990 978	456 760

Autres Subventions et Participations récurrentes

Entité	Appels 2014	Versements 2013
Voile scolaire (centre de voile de L' Aber Wrac'h, club nautique de Plouguerneau)	40 500	40 500
SATO Relais (chantier d'insertion)	34 780	33 760
Transports scolaires (voyages Bihan, cars des Abers)	40 000	40 000
CCI Brest - Mise à disposition d'une chargée de mission	35 000	33 000
Ville de Brest (participation Tréteaux chantants)	3 300	2 500
Agence de Développement du Pays des Abers (Trophée des entreprises)	1 500	1 500
Centre Local d'Information et de coordination (CLIC)	13 194	12 771
En Route pour l'Emploi	5 000	4 200
Commune de Saint Pabu (participation transports scolaires)	2 000	4 000
SNSM Aber Wrac'h	2 000	2 500
SNSM Plouguerneau	2 000	2 500
Tro Bro Organisation	7 500	7 500
Association Agréée Pêche et Protection Milieu Aquatique (AAPPMA)	5 000	5 000
EPCC Ecole de musique du Pays des Abers	15 000	15 000
Ecole de musique intercommunale du canton de Ploudalmézeau	1 440	1 380
Ville de Plabennec : Festival « Paroles en Wrac'h »	6 517	6 353
Arz er Chapeliou Bro Leon	1 750	1 750
Commune de Plabennec (théâtre à tout âge pour 2013)	7 000	
TOTAL	223 481	214 214

Subventions occasionnelles

Entité	Appels 2014
Jeunes agriculteurs du Finistère (Agrifête à Lannilis)	5 000
Syndicat du Spernel (projet d'aménagement)	5 000
TOTAL	10 000

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2014 à l'article 6281 et au chapitre 65.

Le Président propose au conseil d'intégrer une demande concernant l'opération « théâtre jeune public » pour un montant de 7 000 €.

Compte tenu du nombre croissant de sollicitations faites auprès de la CCPA, il demande que les commissions « territoire » et « administration générale » proposent une nouvelle organisation de l'instruction des demandes.

Suite à des questions posées en séance le Président apporte quelques précisions sur les modalités de calcul des éventuelles augmentations annuelles concernant les subventions dites « récurrentes ». Il précise également qu'une subvention de 6000 € avait été versée l'année précédente au bagad du Pays des Abers afin de financer leur nouveau costume. Par contre le versement d'une subvention de fonctionnement n'était pas envisagée.

Pour information, Loic GUEGANTON rappelle le dispositif dégressif concernant la subvention relative aux transports scolaires.

Jean François TREGUER, 1er Vice-Président, informe le conseil que l'association du TRO BRO LEON souhaiterait établir une convention tripartite « C.C.P.A, Commune de Lannilis et association du TRO BRO LEON » qui prendrait effet à compter de l'édition 2015. Cette convention permettrait de formaliser les aides financières et matérielles apportées par les partenaires institutionnelles.

Le Président, Christian CALVEZ, approuve cette idée en indiquant qu'elle contribuerait à pérenniser cette belle épreuve sportive.

Le conseil valide le tableau ci-dessus présentant les subventions et participations 2014 ainsi que la demande relative à l'opération 'théâtre jeune public'.

5- Comptes administratifs 2013 et comptes de gestion du Receveur – Jean François TREGUER
3dcc260614

COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 – COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR

PRINCIPAL	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		3 265 662,23	3 112 767,85		3 112 767,85	3 265 662,23
Opérations 2013	10 035 467,06	11 660 577,35	5 568 065,04	4 899 485,18	15 603 532,10	16 560 062,53
	10 035 467,06	14 926 239,58	8 680 832,89	4 899 485,18	18 716 299,95	19 825 724,76
Excédent		4 890 772,52				1 109 424,81
Déficit			-3 781 347,71			

« OM »	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		,00	530 700,39		530 700,39	,00
Opérations 2013	3 509 375,81	3 509 375,81	313 176,37	756 175,30	3 822 552,18	4 265 551,11
	3 509 375,81	3 509 375,81	843 876,76	756 175,30	4 353 252,57	4 265 551,11
Excédent		,00				
Déficit			-87 701,46		-87 701,46	

Port AW	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report			692 032,10		692 032,10	
Opérations 2013	44 998,30	44 998,30	124 800,97	,00	169 799,27	44 998,30
			816 833,07		861 831,37	44 998,30
Excédent						
Déficit			-816 833,07		-816 833,07	

MOUILLAGES AB	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report			575 278,30		575 278,30	
Opérations 2013	73 677,90	107 664,15	42 936,52	144 000,00	116 614,42	251 664,15
			618 214,82	144 000,00	691 892,72	251 664,15
Excédent		33 986,25				
Déficit			-474 214,82		-440 228,57	

SPANC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		47 268,97	10 222,98	0,00	10 222,98	47 268,97
Opérations 2013	39 624,05	25 163,70	0,00	14 039,25	39 624,05	39 202,95
		72 432,67		14 039,25	49 847,03	86 471,92
Excédent		32 808,62		3 816,27		36 624,89
Déficit						

CFC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		0,00		0,00		0,00
Opérations 2013	609 876,23	609 876,23	0,00	0,00	609 876,23	609 876,23
Excédent		0,00		0,00		0,00
Déficit						

ZONES ACTIVITES	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report		0,00	28 324,97	0,00	28 324,97	0,00
Opérations 2013	32 357,50	32 357,50	32 357,50	0,00	64 715,00	32 357,50
Excédent		0,00		0,00		
Déficit			-60 682,47		-60 682,47	

Le Compte administratif 2013 est présenté par monsieur Jean-François Tréguer – 1er Vice Président :

BUDGET PRINCIPAL

Pour l'exercice 2013, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10 035 467,06€ ; les recettes de fonctionnement quant à elles se chiffrent à 11 660 577,35 euros.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 est donc un excédent de 1 625 110,29€.

Après reprise de l'excédent reporté (3 265 662,23€), la section de fonctionnement fait apparaître un résultat de clôture de 4 890 772,52€.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent net total 2013 de 1 109 424,81€ fera l'objet d'une affectation sur l'exercice 2014 (cf DM n°1 de cette même séance).

Les dépenses de fonctionnement (10 035 467,06€) englobent principalement les sommes reversées aux communes (2 593 698€), les traitements des agents (2 363 208€) soit 24% des dépenses réelles de fonctionnement, les charges à caractère général pour 1,7M€ qui regroupent quant à elles toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services. A cela s'ajoutent les versements de subventions et participations diverses (774 054€), les dotations aux amortissements (416 413€) et les subventions d'équilibre aux budgets annexes (563 225€). A noter la dotation aux provisions pour 2013 de 60800€ qui vient s'ajouter aux 3 019 548€ de provisions précédemment constituées (depuis 2009).

Les recettes de fonctionnement (11 660 577,35€) : il s'agit principalement des recettes fiscales : 7 942 500€ (chapitre 73) et des dotations de l'Etat, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement : 2 224 473€ (chapitre 74)

Pour l'exercice 2013, les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 568 065,04€ et les recettes à 4 899 485,18€. Le déficit d'investissement de l'exercice est de – 668 579,86€. Le déficit d'investissement reporté étant de -3 112 767,85€, le besoin de financement global de la section d'investissement est de 3 781 347,71€.

Rappelons que les crédits sont votés par opérations en investissement. Les principales dépenses ont eu lieu sur les programmes suivants :

- Les travaux de la gare routière de Plabennec : 977 586€
- Les fonds de concours aux communes : 1,465M€
- Les fonds de concours au syndicat mixte du pôle aquatique Abers-Lesneven : 1,032M€
- L'acquisition du bâtiment anciennement ADMR zone de Penhoat à Plabennec : 553 000€

Les recettes d'investissement de 4 899 485,18€ sont composées de réserves (article 1068) pour 3 112 767,85€ (affectation du résultat 2012), 237 880€ au titre du Fonds de Compensation de la TVA (pour les communautés de communes, l'assiette des dépenses éligibles est constituée des dépenses réalisées l'année même, établie au vu des états de mandatement), de subventions de l'Agence de l'eau à reverser aux particuliers pour financer leurs travaux d'assainissement (114 983€), des amortissements (416 413€), d'une subvention du CG29 pour la gare routière de Plabennec.

BUDGET ANNEXE « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS »

Les dépenses de fonctionnement : 3 509 375,81€. Le coût de traitement des déchets (2,35M€) représente 70% des dépenses réelles de fonctionnement. A cela s'ajoutent 666 698€ de charges de personnel soit 20% des dépenses réelles.

Les recettes de fonctionnement : 3 509 375,81€. Les ressources proviennent en premier lieu de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (2,413M€) et de la valorisation des déchets (326 866€) ainsi que de subventions d'organismes (Eco emballages : 345 000€ - Eco folio : 47 700€ - Ademe : 13 570€).

La subvention d'équilibre en provenance du budget principal s'élève, pour 2013, à 224 260€. Elle est en forte diminution par rapport à l'année précédente. Ce budget annexe tend vers un équilibre par lui-même.

Les dépenses d'investissement : 313 176,37€. Les principales acquisitions ont été une benne à ordures ménagères (175 261€), des bacs OM (46 000€), des colonnes papier (11 600€).

Au chapitre 16 : le remboursement du capital d'emprunt : 55 333€

Les recettes d'investissement : 756 175,30€

Au 1068 : l'affectation du résultat : 530 700 ,07€

Le Fonds de compensation de la TVA : 17 771€

La mise à disposition de composteurs : 8 274€

Les amortissements : 199 429€

Pour l'exercice 2013, l'excédent d'investissement s'élève à 442 998,93€. Le déficit reporté de 2012 étant de 530 700,39€, nous obtenons, en fin de période, un résultat cumulé négatif à reporter de - 87 701,46€.

BUDGET ANNEXE « PORT DE L'ABER WRAC'H »

Les dépenses de fonctionnement (44 998,30€) sont constituées à 92% de charges financières (intérêts d'emprunt pour 41 520€).

L'unique recette de fonctionnement est la subvention d'équilibre du budget principal (44 998,30€) qui couvre l'ensemble des dépenses.

Les dépenses d'investissement : 124 800,97€ : Il s'agit du remboursement du capital d'emprunt : 80 000€ et de quelques travaux d'aménagements portuaires restant à régler pour 44 800€.

Aucune recette d'investissement pour 2013.

Un certain nombre d'écritures sont à prévoir, en fin d'année, pour clôturer officiellement ce budget.

BUDGET « MOUILLAGES DE L'ABER BENOÎT »

Les dépenses de fonctionnement : 73 677,90€ :

L'autorisation d'occupation temporaire versée à l'Etat: 43 261€

Le salaire du maître de port : 26 000€ et quelques charges à caractère général (téléphone, petit équipement, location bungalow etc...)

Les recettes de fonctionnement : 107 664,15€ issus, exclusivement, des produits de la redevance d'où un excédent de fonctionnement de 33 986,25€.

Les dépenses d'investissement : 42 936,52€ (dont 39 900€ d'investissements géotechniques)

Les recettes d'investissement : Une subvention d'un montant de 144 000€ de la Région Bretagne pour l'aménagement des mouillages.

Excédent d'investissement de l'exercice 2013 : 101 063,48€

Mais un déficit d'investissement cumulé de – 474 214,82€

BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les dépenses de fonctionnement : 39 624,05€ constitués pour 87% des charges de personnel.

Les recettes de fonctionnement : 25 163,70€

Le redevance assainissement : 20 061€

Une subvention de l'agence de l'eau : 5 102€

Un déficit de fonctionnement sur 2013 : - 14 460,35€ mais un résultat cumulé positif : 32 808,62€

Aucune dépense d'investissement

Les recettes d'investissement 14 039,25€

L'affectation du résultat 10 222,98€ et les amortissements : 3816€

Un excédent d'investissement de 14 039,25€ pour l'exercice 2013 que le report négatif de 10 222,98€ vient diminuer : 3 816,27€

BUDGET ANNEXE « CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLISME 2013 »

(Uniquement une section de fonctionnement)

Budget équilibré à 609 876,23€ grâce à une subvention d'équilibre en provenance du budget principal d'un montant de 293 966,69€.

BUDGET « ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES»

Budget équilibré en fonctionnement (compte de stocks)

Déficit en investissement de – 35 357,50€ pour 2013 et de – 60 682,47€ en résultat d'investissement cumulé.

Dépenses : bornage terrains, signalétique, ERDF etc...

A la fin de cette présentation le Président, Christian CALVEZ, précise que le budget annexe « collectes des ordures ménagères » tend vers l'équilibre. Cette amélioration budgétaire est, en grande partie, liée aux initiatives entreprises lors du mandat précédent. Il s'agit principalement de l'optimisation des tournées des ordures ménagères. Cela est encourageant et va dans le sens des observations formulées par la chambre régionale des comptes.

Par ailleurs, il rajoute que deux budgets annexes (port de l'Aber-Wrac'h et celui des zones d'activités

économiques) devraient être supprimés en sus de celui dédié aux championnats de France de cyclisme sur route 2013. Ces suppressions permettraient de simplifier et clarifier la gestion de la communauté.

A la demande d'un conseiller communautaire, il est précisé que les opérations inscrites dans budget du port de l'Aber-Wrac'h se limitent au remboursement d'un emprunt contracté lors de la construction du port. En effet, la gestion du port ayant été concédée à la Chambre de Commerce et de l'Industrie (C.C.I). Le véritable budget du port est celui de la concession voté par le conseil portuaire. Il rajoute qu'une discussion avec les représentants de la CCI est envisagée. L'objectif sera de reconsidérer les termes du contrat de concession du port de l'Aber-Wrac'h afin d'assurer des travaux d'aménagements de la partie terrestre.

Avant le vote du compte administratif et conformément à la réglementation, le Président, Christian CALVEZ, sort de la salle dans laquelle se tient cette séance du conseil communautaire.

Le conseil adopte, à l'unanimité moins une abstention, les comptes administratifs 2013 et valide les comptes de gestion du Receveur.

6- Affectation du résultat – Jean-François TREGUER

4dcc260614

Au Budget Principal

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Excédent de l'exercice 2013	1 625 110,29
Excédent d'exploitation reporté de l'exercice antérieur (002)	3 265 662,23
Résultat de clôture à affecter	4 890 772,52

Besoin de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2013 – Section d'investissement (déficit)	-668 579,86
Solde d'exécution négatif reporté de l'exercice antérieur (001)	-3 112 767,85
Besoin de financement de la section d'investissement	-3 781 347,71

Proposition d'affectation du résultat :

Au compte 1068 (Affectation en Investissement en couverture du besoin de financement)	3 781 347,71
Au compte 002 (Report à nouveau de fonctionnement)	1 109 424,81

Au Budget annexe « Mouillages de l'Aber Benoît »

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Excédent de l'exercice 2013	33 986,25
Report de l'exercice précédent	0,00
Résultat de clôture à affecter	33 986,25

Besoin de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice 2013 – Section d'investissement (excédent)	101 063,48
Solde d'exécution négatif reporté de l'exercice antérieur (001)	-575 278,30
Besoin de financement de la section d'investissement	-474 214,82

Proposition d'affectation du résultat :

Au compte 1068 (Affectation en Investissement en couverture du besoin de financement)	33 986,25
(002) Report à nouveau de fonctionnement	0
Déficit d'investissement à reporter sur l'exercice 2014 (001)	-440 228,57

La décision modificative soumise, à cette même séance, à votre approbation reprend ces affectations

Le conseil communautaire valide, à l'unanimité, cette proposition.

7- Décision modificative n° I – Jean-François TREGUER

5dcc260614

Fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES

67441 Subvention au budget « collecte et traitement des déchets »	Propositions 87 701,46
6815 Dotations aux provisions	250 000,00
022 Dépenses imprévues	150 000,00
023 Virement à la section d'investissement	781 723,35
<u>TOTAL</u>	I 269 424,81

RECETTES

7325 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	160 000,00
002 Excédent de fonctionnement reporté	I 109 424,81
<u>TOTAL</u>	I 269 424,81

BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

DEPENSES

023 Virement à la section d'investissement	Propositions 87 701,46
--	----------------------------------

RECETTES

774 Recettes exceptionnelles (subv du Budget principal)	Propositions 87 701,46
---	----------------------------------

BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DÉPENSES

Chapitre 011 charges à caractère général	Propositions 32 808,62
--	----------------------------------

RECETTES

002 Excédent de fonctionnement reporté	Propositions 32 808,62
--	----------------------------------

Investissement

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES

001 Solde négatif reporté	3 781 347,71
Opération 141 Aménagements de voirie – Travaux	100 000,00
Opération 142 Travaux Maison du Lac	481 723,35
Opération 135 Fonds de concours aux communes	200 000,00
TOTAL	4 563 071,06

RECETTES

1068 Réserves (Affectation du résultat)	3 781 347,71
021 Virement de la section de fonctionnement	781 723,35
TOTAL	4 563 071,06

BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

DEPENSES

001 Solde négatif reporté	Propositions 87 701,46
---------------------------	----------------------------------

RECETTES

021 Virement de la section de fonctionnement	Propositions 87 701,46
--	----------------------------------

BUDGET ABER BENOÏT

DÉPENSES

001 Solde négatif reporté	Propositions 474 214,82
TOTAL	474 214,82

RECETTES

1068 Réserves (Affectation du résultat)	Propositions 33 986,25
1641 Emprunt	440 228,57
TOTAL	474 214,82

BUDGET SPANC

DEPENSES

Opération 10 SPANC	3816,27
--------------------	----------------

RECETTES

001 Solde positif d'investissement reporté	3816,27
--	----------------

Note explicative des éléments constitutifs de la décision modificative présentés ci-dessus :

Le report de l'excédent du budget principal (1 109 424,81€) et l'augmentation du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (qui s'élèvent à 160 000€) constituent des recettes supplémentaires d'un montant total de 1 269 424,81€.

Il est proposé de répartir ces recettes sur le budget 2014 de la manière suivante :

Sur le budget principal :

En section de fonctionnement

- dotations aux provisions : 250 000€
- dépenses imprévues : 150 000€

En section d'investissement

- aménagement de voirie : 100 000€
- travaux de la maison du lac : 481 723,35€
- fonds de concours aux communes : 200 000€

Sur le budget collecte et traitement des déchets :

- une subvention d'équilibre à hauteur de 87 701,46€

Le conseil valide, à l'unanimité, cette proposition modificative du budget primitif 2014.

8- Dotation de Solidarité Communautaire pour 2014

6dcc260614

Depuis 2012, 253000€ sont reversés aux communes en plus du montant de DSC normal (463 000€). Il s'agit de la part de fiscalité liée aux taux imposés par l'Etat en 2011 au titre de la taxe d'habitation.

Il est proposé au conseil la reconduction de ces montants pour l'année 2014. La répartition par commune figure dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	MONTANTS
BOURG BLANC	56 539
COAT MEAL	17 588
KERSAINT PLABENNEC	23 789
LANNILIS	87 108
LE DRENNEC	32 133
PLABENNEC	144 596
PLOUVIEN	69 587
TREGLONOU	11 301
PLOUGUERNEAU	130 411
PLOUGUIN	42 126
LANDEDA	60 566
SAINT PABU	35 831
LOC BREVALAIRE	4 425
TOTAL	716 000

Les crédits correspondants sont inscrits au compte 73922 du Budget Primitif 2014.

Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

9- Clôture du budget annexe des Championnats de France de Cyclisme 2013 – Président

- Jean-François TREGUER

8dcc260614

Le Président fait un bref bilan de l'organisation des Championnats de France de Cyclisme 2013 par la CCPA.

Considérant qu'il n'y aura plus d'opération comptable à effectuer dans le cadre du budget annexe Championnats de France de Cyclisme 2013, le conseil est appelé à le clôturer.

Le conseil donne, à l'unanimité, son accord pour clôturer ce budget annexe.

10- Admission en non-valeur – Jean-François TREGUER

7dcc260614

L'ensemble des voies de droit pour le recouvrement des créances ayant été épuisé sans pouvoir obtenir de paiement, le conseil est invité à prononcer l'admission en non-valeur d'un ensemble de titres de recettes émis en 2011 et 2012, dans le cadre de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers pour un montant de 8362,19€.

Vous trouverez ci-dessous le détail par année :

Exercice 2011	2 133,44 €
Exercice 2012	6 228,75 €
Total	8 362,19 €

Le Président, Christian CALVEZ, informe le conseil que les Maires peuvent demander la liste des administrés concernés sur leur commune respective.

Le conseil, à l'unanimité, admet ces montants en non-valeur.

1°) Demande de transmission des dossiers de séance en version papier

Claude Guiavarc'h ainsi que Sandrine Lavigne Méar demandent à recevoir une version papier du dossier de séance.

Le Président répond que toutes les demandes de ce type seront satisfaites.

2°) Nouvelle rédaction de la délibération relative aux délégations du conseil communautaire données au bureau communautaire et au Président de la CCPA – Christian CALVEZ

ldcc260614

La délibération adoptée le 24 avril donnait délégation au Président et au bureau, sans préciser l'articulation de cette délégation entre ces deux instances, précisant ce qui est délégué au Président et ce qui est délégué au bureau.

"Rappel des termes de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »

Le Conseil communautaire reprend les termes de la délibération du 25 mai 2008 et donne au Président, dans ce cadre, délégation afin :

- **De procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;**
- **De procéder, dans les limites fixées ci-après, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires. Ces ouvertures de crédit seront d'une durée maximale de 12 mois à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index ceux communément utilisés sur les marchés concernés et seront d'un montant maximum de 1 million d'euros.**
- **De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
- **De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;**

- **De passer les contrats d'assurance ;**
- **De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires**
- **D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;**
- **De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600€ ;**
- **De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;**
- **De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la communauté à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;**
- **D'exercer, au nom de la communauté, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la communauté en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil communautaire ;**
- **D'intenter au nom de la communauté les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle , en demande comme en défense, y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom de la communauté ;**
- **De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires ;**
- **De fixer, dans la limite de l'estimation des domaines, et de celle fixée par le conseil ou le bureau communautaire, le prix de vente des terrains sur les zones d'activités gérées par la communauté.**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de donner délégation au Bureau pour les dispositions non exclues par l'article L5211-10 sus-mentionné, et non attribuées au Président par le dispositif ci-dessus.

Dans le cadre de cette délégation, le Président, comme le Bureau, rendent compte au Conseil Communautaire de l'usage effectué des délégations reçues du Conseil, selon les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales."

Fin de séance à 22H55.

Le Président,

Christian CALVEZ

Les conseillers :

PRENOM	NOM	COMMUNE	SIGNATURE
Bernard	GIBERGUES	BOURG-BLANC	
Maryvonne	FAGON	BOURG-BLANC	
Hervé	MARCHADOUR	BOURG-BLANC	
Jean-Paul	BERTHOULOUX	BOURG-BLANC	
Yann	LE LOUARN	COAT-MEAL	
Danielle	ROUE	COAT-MEAL	
Jean-Yves	ROQUINARC'H	KERSAINT-PLABENNEC	
Béatrice	PERES	KERSAINT-PLABENNEC	
Christine	CHEVALIER	LANDEDA	
Bernard	THEPAUT	LANDEDA	
Anne	POULNOT-MADEC	LANDEDA	
Michel	FILY	LANDEDA	
Jean-François	TREGUER	LANNILIS	
Laurence	CORRE	LANNILIS	
Gwendal	LE COQ	LANNILIS	
Sandrine	LAVIGNE MEAR	LANNILIS	
Claude	GUIAVARC'H	LANNILIS	
Laurent	CHARDON	LE DRENNEC	
Monique	LOAEC	LE DRENNEC	
Philippe	LE POLLES	LOC-BREVALAIRE	

Marie-Annick	CREAC'HCADEC	PLABENNEC	
Pierre	L'HOSTIS	PLABENNEC	
Anne-Thérèse	ROUDAUT	PLABENNEC	
Fabien	GUIZIOU	PLABENNEC	
Véronique	GALL	PLABENNEC	
Marcel	LE FLOC'H	PLABENNEC	
Marie-Thérèse	RONVEL	PLABENNEC	
Jean-Luc	BLEUNVEN	PLABENNEC	
Yannig	ROBIN	PLOUGUERNEAU	
Christelle	THOMAS	PLOUGUERNEAU	
Andrew	LINCOLN	PLOUGUERNEAU	
Marie-Pierre	CABON	PLOUGUERNEAU	
Philippe	CARIOU	PLOUGUERNEAU	
Alain	ROMEY	PLOUGUERNEAU	
Roger	TALARMAIN	PLOUGUIN	
Christine	SALIOU	PLOUGUIN	
Albert	BERGOT	PLOUGUIN	
Florence	BOMAL	PLOUVIEN	
Dominique	BERGOT	PLOUVIEN	
Valérie	GAUTIER	PLOUVIEN	
Loïc	GUEGANTON	SAINT-PABU	
Nadège	HAVET	SAINT-PABU	
Loïc	JEZEQUEL	SAINT-PABU	
Guy	TALOC	TREGLONOU	